

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**CANAL DE CHARRAS**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE (17450)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de la route nationale 137	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Pont repérable sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont. Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

